

Application de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion du groupe "MR", relative à la ligne de métro 5.

G. VAN GOIDSENHOVEN se dit conscient qu'il avait précédemment déposé une motion relative au même sujet, qui a alors été rejetée mais, depuis les choses ne se sont pas solutionnées. La situation est assez semblable dans les autres Communes concernées. Il a participé à une réunion publique réunissant des habitants d'Etterbeek, de Woluwe-Saint-Pierre et de Woluwe-Saint-Lambert et, manifestement, on n'est pas près de trouver une solution définitive et ce dans des délais acceptables. Or, la qualité de vie de trop nombreux Anderlechtois est aujourd'hui véritablement mise en danger, sans compter les dégradations causées aux bâtiments, fait qui est encore partiellement nié. Il y a une telle évidence et de tels indices qu'aujourd'hui il faut adresser un signal à la STIB que la qualité de vie de ces personnes ne pas être sacrifiée. Il est légitime que les représentants du peuple viennent au secours des citoyens plongés dans un véritable calvaire depuis plus d'un an et demi. Il est légitime que les mandataires viennent au secours des citoyens plongés dans un véritable calvaire depuis plus d'un an et demi.

G. VAN GOIDSENHOVEN est conscient que sa précédente proposition de ralentir les rames avaient été la cause et la justification du rejet de sa motion. Il a vu l'amendement proposant de ralentir les rames entre 22h et 6h00 du matin, ce qui constitue un progrès. Pour le reste, l'ensemble des autres points est exactement ce que la population d'Etterbeek et des deux Woluwe ont obtenu il y a trois semaines. Ce n'est donc pas une invention mais la volonté des autres bourgmestres. Il faut maintenant prendre des mesures permettant à la fois d'assurer la pleine transparence et la collaboration de la « STIB ». Mais il faut aussi identifier d'éventuelles difficultés et manquements encore trop peu tangibles à ce jour en matière de moyens utilisables par la Commune dans ce dossier. Cette dernière doit davantage s'impliquer pour trouver le plus rapidement possible les meilleures solutions. En l'attente de solutions définitives, des solutions provisoires doivent être mises en œuvre pour améliorer la qualité de vie aujourd'hui extrêmement altérée de trop nombreux de nos citoyens.

Pour y arriver, voici les cinq propositions :

- La désignation d'un avocat en droit de l'environnement afin de vérifier le respect des obligations légales.
- La désignation d'un bureau d'études en stabilité en vue de valider des données fournies par la « STIB » et « Bruxelles-Mobilité ».
- Ecrire au Ministre bruxellois de « l'Environnement » afin de l'inviter à élaborer un cadre juridique précis permettant d'éventuels recours et sanctions à l'égard de la « STIB ».
- Demander à « Bruxelles-Environnement » et la « STIB » de transmettre sans attente vers la Commune, puis les habitants victimes des nuisances, quels sont les résultats des études et des tests effectués.

- Demander la pose d'un réseau de sonomètre et de détecteurs de vibrations sur les réseaux de la « STIB » afin de relever régulièrement les conséquences bénéfiques au nom des procédures visant à réduire les nuisances.
- Demander à la « STIB » de remplacer les M7 par des M6 entre 22h00-06h00. Cette mesure doit également s'appliquer au métro rentrant et sortant des dépôts avant et après l'arrêt des services pour les voyageurs.
- De demander à la « STIB » de ralentir ces rames entre 22h et 6h00 du matin

S. SEDDOUK donne lecture du texte suivant :

S. SEDDOUK geeft lezing van de volgende tekst:

Les transports publics sont indispensables dans notre ville. Quotidiennement, la « STIB » assure la mobilité de nombreuses Bruxelloises et Bruxellois, dont les Anderlechtois.es.

Le vécu de nos concitoyennes est bien évidemment une préoccupation majeure pour la majorité mais pas seulement, c'est également le cas pour la « STIB ».

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire que la majorité reste aveugles face aux nuisances créées par les masses des véhicules qui croisent notre ville chaque jour. Cela vaut aussi pour le métro. Les problèmes auxquels nous faisons face sont équivalents à ceux des Communes de Woluwe-Saint-Pierre et de Woluwe-Saint-Lambert.

La qualité de vie de nos habitantes est et restera toujours notre première considération et nous suivons ces problématiques de très près.

Les études proposées par le « MR » ont déjà été effectuées. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de les réitérer, surtout avec le peu de moyens dont nous disposons. Nous préférons utiliser ces moyens de manière utile et pragmatique et nous joindre aux démarches effectuées communément avec d'autres Communes au lieu de désigner un bureau d'étude spécifique

Par ailleurs, la « STIB » est en contact avec son fournisseur de roues afin d'en produire des nouvelles qui ne produiront pas ces imperfections. Cela demande du temps pour en produire des nouvelles. En attendant, la « STIB » va remplacer les roues problématiques avec d'anciennes qui sont moins problématiques.

A côté de cela, un test est actuellement mené pour placer un dispositif sous les rails afin de réduire le bruit. Malheureusement, en attendant ces nouvelles roues, ce dispositif n'aura d'effet que sur les bruits et non sur les vibrations.

C'est pour toutes ces raisons que nous proposons aujourd'hui un amendement de la majorité à la motion du « MR » relatif au soutien aux habitants victimes du bruit et des vibrations occasionnées par la ligne 5 du métro.

Nous demandons aux membres du Collège :

- La désignation d'un avocat en droit de l'environnement afin de vérifier le respect des obligations légales de la « STIB » et de « Bruxelles-Mobilité » ;
- De demander à « Bruxelles-Environnement » et à la « STIB » de garder dans leur actualité les informations concernant les résultats des études et des tests effectués sur leur site web pour que chaque personne concernée puisse s'informer immédiatement et facilement sur toutes les questions, y compris tous les détecteurs et les mesures en cours ;
- De demander à la « STIB » de ralentir les métros pendant la nuit entre 22h et 6h entre les stations « Saint-Guidon » et « Bizet », en attendant une solution définitive au problème des vibrations

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH complète les propos de S. SEDOUK. Depuis le début, le Collège est resté pragmatique. Il veut que la « STIB » trouve une solution et résolve ce problème de vibrations. Elle comprend la demande de recourir à un bureau d'études mais cela ne va pas aider à trouver une solution. C'est pourquoi, le Collège a repris les six articles proposés par G. VAN GOIDSENHOVEN, les a remaniés afin d'obtenir finalement trois articles, sachant que la « STIB » a commencé à mettre toutes une série d'informations en ligne sur internet. Elle a également demandé de rajouter les informations et les résultats relatifs aux détecteurs. Les résultats sont consultables immédiatement.

Concernant la demande de remplacer les M6 par les M7, le Collège a déjà évoqué cette question auprès de la « STIB ». Techniquement, ce n'est pas faisable, bien qu'on puisse l'ajouter dans la motion, mais la « STIB » va alors très rapidement répondre que c'est infaisable au niveau de l'organisation du dépôt. Comment peut-on dès lors trouver une solution le plus vite possible pour les habitants ? Au moins de ralentir la vitesse la nuit.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH a encore discuté de ce problème ce matin-même avec la Ministre qui est consciente qu'il existe un problème grave dans plusieurs communes bruxelloises. Ce dossier a une priorité élevée, aussi bien à la « STIB », qu'à la Région, qu'à la Commune.

Monsieur le Bourgmestre-Président demande à G. VAN GOIDSENHOVEN s'il approuve l'amendement ?

G. VAN GOIDSENHOVEN répond que c'est une bonne chose qu'il y ait une reconnaissance collective d'un grave problème. Les personnes impactées par le problème ont aussi besoin de cette reconnaissance. Il a entendu que la « STIB » avait contacté son fournisseur de roues mais elle ne sait toujours pas ce qui les ovalise, ni quand elles seront produites. Cela représente un délai relativement long dans l'attente d'une solution structurelle et définitive. Ce que le Collège propose est un progrès mais il regrette que certaines de ses propositions aient été écartées, d'autant qu'elles s'inspirent des décisions prises par les autres Communes concernées. Il estime que les habitants doivent bénéficier d'une information régulière car ils ont l'impression

d'avoir été trop longtemps laissé seuls face à une situation angoissante et perturbante qui, dans toute une série de cas, a démolé leurs vies et leurs droits fondamentaux de citoyens.

Le groupe « MR » vote cet amendement, mais demande au Collège de s'allier à ses homologues des autres Communes pour coordonner leurs actions pour informer les citoyens et insister auprès de la « STIB » pour d'obtenir de sensibles avancées.

M. CASSART-SIMON ajoute qu'elle a été interpellée par des habitants des quartiers Aumale et Saint-Guidon, eux aussi victimes de ces nuisances. Il serait donc peut-être bien d'élargir le périmètre à partir d'Aumale.

Monsieur le Bourgmestre-Président accepte cette proposition.